

Compte rendu du Comité National d'Action Sociale du ministère de la Culture (CNAS) du 24 janvier 2013

Le changement se fait attendre

Lors de ce CNAS les représentant-es Sud Culture Solidaires ont ré-insisté sur le problème que rencontre l'ensemble des ministères face à la multiplication des contrôles de l'URSSAF concernant les prestations d'action sociale (Voir notre CR du dernier CNAS). Plusieurs établissements publics ont été victimes de contrôles. La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a été saisie et a entamé des discussions avec la Direction de la sécurité sociale pour faire en sorte que les prestations d'action sociale ne soient pas intégrées aux revenus imposables et ne soient pas soumises à cotisations sociales. Il est plus qu'URGENT de sécuriser les prestations d'action sociale des agents de l'Etat et de mettre fin à l'offensive des URSSAF.

Par ailleurs, dans le contexte de la diminution programmée de 7% de tous les crédits de fonctionnement dans les ministères, le budget d'action sociale serait a priori maintenu afin de répondre aux dépenses obligatoires, mais il nous faudra rester vigilants afin de veiller à ce que l'ensemble des agents puissent bénéficier des prestations dont ils ont besoin. En effet, on se rend compte, au vu des demandes adressées dans les commissions de secours auxquelles participent les représentants Sud Culture Solidaires, que le salaire versé par l'Etat aux agents est insuffisant, face notamment aux frais de logements de ces derniers. L'action sociale est alors plus que nécessaire, pour palier à cet état de fait regrettable. Ce ne sera cette année qu'un pansement bien maigre.

Prestations d'action sociale ministérielles : On nous confirme la prise en compte des gardes alternées ou partagées (sur présentation du jugement de garde) pour les prestations d'action sociale attribuées afin d'aider les personnels qui ont des enfants. Les représentant-es Sud Culture Solidaires demandent que les plafonds de revenu pour l'attribution des prestations ministérielles soient réévalués, car ils sont très bas et il apparaît difficile de pouvoir prétendre aux prestations du ministère pour certains agents qui ont pourtant des salaires modestes. Cela sera examiné dans le cadre du groupe de travail sur les « évolutions sociétales » (1 séance prévue en 2013).

Prestations d'action sociale interministérielles gérées par des prestataires extérieurs : Il s'agit des CESU, chèques vacances et AIP (aide à l'installation des personnels). Les représentants SUD Culture Solidaires avaient demandé lors du précédent CNAS des données chiffrées sur ces dernières, tant la visibilité en était nulle. L'administration nous a fourni un document de synthèse établi par la DGAFP, dans lequel elle nous apprend que seuls 745 agents du MCC ont bénéficié de ces prestations soit 6,4% de l'effectif global. Seules 10 personnes ont eu accès à l'AIP. Selon l'administration, c'est à cause de l'absence de recrutement actuel dans le ministère... Ils oublient que 15% des demandes sont rejetées. Ce document nous semble incomplet, nous avons demandé des compléments d'information concernant notamment l'effectif susceptible de demander les CESU (agents ayant des enfants de moins de 6 ans). Les représentant-es de l'Union syndicale Solidaires FP au CIAS (comité interministériel d'action sociale) ont demandé que lors du renouvellement du marché pour la gestion de ces prestations soit inscrite, dans le cahier des charges, l'obligation de présenter un rapport d'activité selon un modèle type qui comporterait davantage de données par ministères.

Contractuels : À l'initiative des représentants Sud Culture Solidaires, une enquête avait été menée l'année dernière auprès des EP afin de savoir si l'action sociale à destination des contractuels existait bien et si elle était de même niveau que celle proposée aux titulaires. Nous avons réitéré notre demande pour cette année, et il avait été convenu au dernier CNAS qu'un nouveau questionnaire, plus précis, serait élaboré avec le concours des O.S. Il ne semble pas que cela soit une priorité pour le MCC, car la tenue de groupes de travail sur ce sujet semble renvoyée aux calendes grecques.

Assistants sociaux : Est reposé le risque de pressions, manque d'indépendance des assistantes sociales (tout comme les médecins de prévention) qui sont recrutées directement par les EP, comme le CMN, qui devra recruter une assistante de service sociale, à l'issue de la convention de 6 mois, conclu en urgence pour ses agents entre le MCC et le

12, rue de Louvois - 75002 PARIS- tel / 01.40.15.82.68 - fax / 01.40.15.85.99- sud@culture.fr

CMN. Le CNAS a validé une circulaire explicitant le fonctionnement (et les contacts utiles) du bureau d'action sociale du ministère, travaillée en collaboration avec les assistantes sociales et les organisations syndicales. Le poste de conseiller technique, bien qu'indiqué dans ce texte, n'est toujours pas publié à la BIEP. Ce qui démontre que les plafonds d'emploi n'ont aucun rapport avec les besoins réels en personnels !!!

Associations : La demande conjointe des O.S., d'obtenir davantage de décharges horaires pour les bénévoles des associations qui ont en charge tout un pan de l'action sociale en régions, n'a toujours pas eu gain de cause. A la place, l'administration se contente d'un courrier pour rappeler l'existence des 72h déjà en place et celles obtenues par les O.S. pour l'association qui organise, à tour de rôle, la réunion annuelle des présidents d'associations.

Examen des demandes de subventions des associations : on constate une diminution des sommes demandées. L'administration elle-même reconnaît que cela provient en partie de l'érosion du bénévolat : moins de bénévoles, cela signifie moins d'actions entreprises, donc diminution des actions sociales proposées et des sommes associées. Or, comment s'en étonner, face à des exigences accrues de présentation des comptes de l'association, et du manque d'heures de décharge pour ces bénévoles obligés de travailler pour l'association sur leur temps personnel ? Toutes les demandes de subvention ont été accordées, sauf pour l'APBNF, dont les comptes révèlent un report d'année en année et une diminution du nombre de ses adhérents « MCC » qui voit une réduction de sa subvention de 15 000 euros par rapport à sa demande (somme qui serait mobilisable pour des éventuelles urgences).

Restauration collective : Deux réunions ont eu lieu de manière très rapprochée avec la tenue du CNAS. Certains sites ont enfin accès à une cantine : musée Guimet, DRAC Corse, Formeret, ... En outremer, il n'existe pas de restauration collective ministérielle, ni interministérielle. La création d'un groupe de travail, a été décidée dans le cadre du schéma directeur de la restauration collective. Il regroupe tous les services des différents ministères, afin de trouver une solution commune (chantier interministériel).

MUCEM : les agents déjà en poste à Marseille n'ont pas de solution pour déjeuner. Le bureau d'action sociale est d'accord pour aider l'établissement et lance l'idée de mettre en place une navette pour amener les agents près d'un site de restauration possible plus éloigné.

L'administration propose de travailler sur l'homogénéisation de la progressivité des grilles tarifaires, afin que tous les sites puissent converger vers des tarifs fixés en fonction d'une même grille indiciaire. Actuellement il existe de 2 à 8 tranches, elle souhaiterait en mettre en place 4 à 5 maximum. Pour les O.S., le problème à poser est plus celui de l'équité : entre titulaires, contractuels, temps partiels. Les représentant-es Sud Culture proposent de réfléchir à la possibilité de se baser sur le quotient familial ou le revenu fiscal de référence, comme pour les autres prestations d'action sociales, afin que les plus démunis profitent des meilleurs tarifs. En effet, l'indice ne rend pas compte des ressources réelles, compte tenu de la quotité horaire réduite de certains ou de l'absence de primes.

Logements : Sur Sémaphore sous la rubrique « logements » de l'action sociale, devait apparaître un lien vers les offres du ministère en terme de logements sociaux. Cela n'a pas été fait en septembre 2012 comme annoncé au dernier CNAS, l'administration attendant d'avoir des offres à proposer, courant 2013.

Le projet de logements des Batignolles devrait être livré en 2015/2016, et permettra à des agents travaillant à Peyrefitte de se loger via la ligne 13. Terrain à Bastille : 40 à 60 logements prévus pour le MCC en 2018.

S'agissant de la réforme des logements de fonction, l'administration n'a toujours pas présenté la cartographie des logements du parc domanial et des logements en NAS (nécessité absolue de service), comme les organisations syndicales l'avaient déjà précédemment demandé. (Rappel du texte et des dispositions de référence : Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement prévoit notamment la vente des logements par nécessité absolue de service et le remplacement du régime de concession par utilité de service par des contrats d'occupation précaire avec astreinte contre paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur réelle locative des locaux occupés, due à compter de l'occupation des locaux.)

D'autres ministères ont déjà « fait tombé » des logements de ce type. Le MCC paraît très impliqué pour faire valoir la spécificité du ministère et conserver le maximum de logements dans ce cadre; Il a demandé une période transitoire de 2 ans et un nombre élevé de maintiens de logements en NAS. Pour exemple, à Versailles, France Domaine demande déjà des loyers prohibitifs : des logements se vident suite à des départs à la retraite et ne sont pas reloués, d'où un début de dégradation des logements qui font partie du patrimoine. Peu d'agents répondent aux avis de vacances, la ville étant déjà trop chère en termes de loyers privés.

Un travail en commun avec les représentants du personnel sera entrepris afin d'étudier l'ensemble des situations et trouver une solution qui soit favorable aux agents et au patrimoine.